



BACHELOR RH (BAC + 3)

TITRE RESPONSABLE EN GESTION RESSOURCES HUMAINES RNCP 41770

ALTERNANCE

Formation en apprentissage ou formation continue.

Dates de la formation :
de septembre 2026 à juillet 2027

Durée : 1 an – 476 h de formation

Rythme de l'alternance :
→ 1 semaine en centre de formation
→ 2,5 semaines en entreprise si alternance ou 40 jours de stage en entreprise sur l'année

Conditions d'admissibilité :
être titulaire d'un BAC+2 (120 ECTS) ou d'un bac suivi de 3 années d'expérience professionnelle post-bac dans le secteur tertiaire

Période d'inscription :
de février à septembre

Inscription définitive après analyse du dossier de candidature, entretien et test de positionnement, et à compter de la signature du contrat d'alternance

Statuts possibles :
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum) sauf exception prévue par la loi
→ Contrat de professionnalisation
→ Formation continue

SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Entreprises ou organismes prestataires de services RH externalisés
- ◆ Secteur associatif
- ◆ Secteur public

OBJECTIFS

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'organisation

Mettre en œuvre les processus et les outils de gestion du personnel

Accompagner les enjeux de la gestion du capital humain

Gérer la paie des salariés et les déclarations sociales

Certification RNCP 41770 (**Bac + 3**)

Date d'échéance d'enregistrement : 18/12/2028

Certificateur : ECORIS (<https://ecoris.com/certificateur/>)

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser la gestion sociale de l'entreprise

Savoir gérer les politiques de RH

Savoir manier avec efficacité les outils et méthodes de la fonction RH

Administrer la gestion du personnel

Savoir conseiller un salarié sur son évolution professionnelle et l'**accompagner** dans cette évolution

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Gestionnaire de l'administration du personnel
- ◆ Responsable des Ressources Humaines
- ◆ Chargé(e) de recrutement
- ◆ Responsable de la gestion des emplois et des carrières
- ◆ Chargé(e) de développement RH

POURSUITE D'ETUDES

Avec le diplôme validé, les diplômés peuvent poursuivre en Master Gestion des Ressources Humaines et également en Master Management des relations sociales.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestre, avec remise de bulletins de notes et appréciations de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre.

Les cours ont lieu en présentiel, à 100 % : cours théoriques, cours pratiques, évaluations régulières.

BLOCS DE COMPETENCES

- ◆ Assurer la gestion administrative RH et la paie dans un cadre règlementaire
- ◆ Recruter, intégrer et accompagner les talents de manière durable et engagée
- ◆ Mettre en œuvre des actions QVTC et assurer le dialogue social
- ◆ Accompagner une transformation RH responsable et digitale

Première session
en 2025

Date d'ouverture de la première session sur le
Campus de Flers : 1^{er} septembre 2025

[InserJeune](#)

Taux de réussite examen : sans objet
Taux de poursuite d'études : sans objet
Taux d'insertion dans l'emploi : sans objet

RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat

d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :

| Année d'exécution du contrat | Age de l'apprenti | | |
|---------------------------------|-------------------|---|---|
| | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et + |
| 2025-2026 | | | |
| Année 3 | 67 % du SMIC | 78 % du SMIC ou SMC si + favorable | 100 % du SMIC ou SMC si + favorable |



Accessibilité :

Vous êtes en situation
de handicap ?

Contactez-nous, nous
étudierons les
modalités d'accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

Les entreprises bénéficient de l'exonération des cotisations salariales et de la CSG-CRDS, dans la limite de 50 % du SMIC, ainsi que d'une aide de 2 000 € pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 750 € pour les autres, avec un reste à charge de 750 € pour toutes les entreprises.

De plus une aide de 6000 € est versée aux entreprises pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.